

**RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION
chargée d'examiner**

**l'Exposé des motifs et projets de budgets des charges et revenus de fonctionnement de
l'Etat de Vaud pour l'année 2018 ainsi que d'investissement pour l'année 2018**

1. PREAMBULE

La minorité de la Commission est composée de M. Hadrien Buclin, auteur du présent rapport.

2. POSITION DE LA MINORITÉ

La minorité de la Commission des finances considère que le budget 2018 soumis au Grand Conseil par le Conseil d'Etat ne permet pas de répondre de manière conséquente aux défis sociaux et écologiques qui se posent dans le canton de Vaud.

Sur le plan social, le développement économique dynamique du canton (croissance moyenne du PIB de 2,6% ces dix dernières années, contre 1,9% au niveau suisse) s'accompagne d'une répartition de plus en plus inégalitaire des richesses produites. Selon le *Rapport social vaudois 2017*, les 10% de ménages aux revenus les plus élevés gagnaient, en 2006, 3,9 fois plus que les 10 % les plus pauvres ; en 2014, le décile le mieux rémunéré touche 4,2 fois plus que le dernier décile. 4,8% des ménages du canton sont en situation de pauvreté et 14,1% sont juste au-dessus du seuil de pauvreté. Les inégalités dans la répartition de la fortune sont encore plus spectaculaires. En 2014, alors que 27% des ménages ne déclarent aucune fortune et qu'une autre tranche de 27% possèdent moins de 50 000 francs nets, les 4,7 % des ménages les plus fortunés – dont les biens dépassent 1 million de francs – détiennent à eux seuls 55,7 % de la fortune privée déclarée dans le canton. Notons au passage que la fortune déclarée ne correspond pas à la fortune réelle : les récentes révélations liées aux *Paradise Papers* montrent en effet que certains parmi les contribuables les plus aisés mettent en œuvre des moyens sophistiqués pour soustraire une partie de leur fortune au fisc ; dans les faits, les inégalités dans la répartition de la fortune sont donc encore plus fortes que celles rappelées ci-dessus.

Face à de telles inégalités, le Conseil d'Etat se devrait, selon la minorité de la Commission, de mettre en œuvre une politique redistributive, fondée sur une fiscalité progressive, sur une lutte plus déterminée contre l'évasion fiscale des contribuables les plus riches et sur un développement ambitieux des prestations à la population et du service public cantonal. Or, le gouvernement conduit une politique financière qui, tout au contraire, ne fait qu'aggraver les inégalités sociales. Après la défiscalisation partielle des dividendes et la baisse du taux d'imposition du bénéfice et du capital décidées par les autorités ces dernières années, le Conseil d'Etat prévoit, dès 2019, de nouveaux allègements fiscaux, d'une ampleur encore plus massive, en faveur des plus grandes entreprises du canton.

Ces allègements fiscaux, en réduisant la fonction redistributive de l'impôt, vont accélérer la concentration des richesses aux mains d'une poignée de très riches actionnaires et détenteurs de capitaux. Sur le plan des recettes fiscales, cette politique est d'autant plus irresponsable que les compensations financières de la Confédération espérées par le Conseil d'Etat sont compromises après le refus de la troisième réforme de l'imposition des entreprises au niveau fédéral : les pertes pour le Canton, dès 2019, seront donc encore plus élevées que prévu au moment de la votation de 2016, de l'ordre de 130 millions supplémentaires. Autre entorse par rapport aux promesses faites par le Conseil d'Etat en 2016 : la baisse de l'imposition des entreprises ne s'accompagnera pas de la suppression des statuts fiscaux pour les multinationales, liés à la législation fédérale. Enfin, l'absence de compensations plombera aussi les finances des communes vaudoises, amenant à un transfert de la charge fiscale sur les personnes physiques ainsi qu'à des coupes dans les prestations, comme le

rappelle, dans une récente prise de position, la présidente de l'Union des communes vaudoises¹. Les autorités vaudoises présentent les pertes supplémentaires comme temporaires (2019 et 2020), jusqu'à l'entrée en vigueur, au plan fédéral, de la RIE3 *bis*, rebaptisée PF17. Pourtant, PF 17 est loin d'être adopté, le projet étant contesté aussi bien par la gauche et les syndicats que par des représentants du petit patronat. Comme le constate le journal de la droite libérale alémanique *NZZ* le 8 novembre dernier : « la nouvelle réforme fiscale pourrait à nouveau échouer. »² Les pertes fiscales supplémentaires pourraient donc être plus durables qu'annoncé par le Conseil d'Etat. La minorité appelle donc les autorités à geler la baisse du taux d'imposition cantonale en l'absence de cadre fédéral et à fixer, à terme, un taux fiscalement neutre, soit qui n'entraîne pas de baisses de recettes pour les collectivités publiques une fois acquise la suppression des statuts spéciaux pour les multinationales.

Dans tous les cas, les allègements fiscaux aux grandes entreprises entravent le nécessaire développement des services publics et des prestations à la population. Or, dans le projet de budget 2018 déjà, les services publics cantonaux souffrent de sous-dotations chroniques, une réalité qu'il est possible d'illustrer par de nombreux exemples : évoquons l'augmentation du nombre d'arrêts de travail parmi un personnel soignant en sous-effectif fréquent et sous forte pression³ ainsi que les temps d'attente élevés pour les patient.e.s dans certains services hospitaliers⁴ ; citons encore les retards dans le traitement des demandes de bourses pour les jeunes en formation de condition modeste ; l'encadrement insuffisant des élèves en difficulté dans les classes de primaire⁵ ; la faiblesse de l'inspection du travail cantonal alors même que la pression sur les salariés s'accroît dans le contexte de la libre circulation ; enfin, signalons le manque criant de places en crèches dans le canton, ce qui plonge de nombreux parents dans de grandes difficultés pratiques.

Compte tenu de ces sous-dotations dans le service public, la croissance des dépenses de fonctionnement au budget 2018, à hauteur de 2,48%, s'avèrera insuffisante. Cette croissance des dépenses de fonctionnement doit en effet être relativisée en rappelant l'augmentation dynamique de la population vaudoise, de l'ordre de 1,5% par an, ainsi qu'une inflation prévue en 2018 à environ 0,4%⁶. En déduisant ces deux indicateurs, la croissance des dépenses de fonctionnement tombe à environ 0,6% seulement, alors même que les tâches des employés de l'Etat se complexifient et s'alourdissent.

Par ailleurs, sur le plan des conditions de travail du personnel, l'Etat est loin d'être un employeur exemplaire, notamment parce qu'une partie des employés continuent de percevoir des salaires de moins de 4 000 francs bruts pour un plein temps. En outre, le conseil d'administration de la Caisse de pension des employés (CPEV) cherche à mettre en œuvre une attaque de grande ampleur contre les travailleuses et travailleurs par le report de deux ans de l'âge de départ en retraite, une perspective inacceptable pour la minorité de la Commission.

Durant l'examen du budget par le Grand Conseil, la minorité de la Commission proposera donc une série d'amendements au budget, visant à renforcer les moyens du service public cantonal.

Mais le budget 2018 n'est pas seulement contestable sur le plan de l'équité fiscale et du point de vue du développement des services publics, il l'est aussi au regard de l'urgence climatique et écologique. En particulier, la minorité de la commission considère que l'Etat doit mobiliser des moyens conséquents pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le canton. Cela passe notamment par un développement plus rapide des énergies renouvelables en mains publiques et par une réduction soutenue du trafic individuel motorisé au profit des transports publics. A cette fin, des tarifs de transport public plus attractifs ainsi qu'une meilleure desserte du territoire sont indispensables ; c'est pourquoi la minorité de la Commission déposera un amendement visant à accroître l'indemnisation du

¹ *Lausanne Cités*, « Les communes sont les seules perdantes de la RIE III », 16 novembre 2017.

² *NZZ*, « Die neue Steuerreform könnte wieder scheitern », 8 novembre 2017.

³ *24 Heures*, « Des soignants sous pression et épuisés », 3 novembre 2016.

⁴ *24 Heures*, « Neuf heures aux urgences sans soins, le CHUV s'excuse », 7 juin 2016.

⁵ *24 Heures*, « L'école inclusive épuise les profs », novembre 2017.

⁶ Prévision du KOF pour la Suisse au 5 oct. 2017 ; <https://www.kof.ethz.ch/fr/news-et-manifestations/medias/communiqués-de-presse/2017/10/previsions-automne-2017.html>.

trafic régional par l'Etat cantonal, pour permettre aux compagnies de transport d'accroître leur offre et de baisser leurs tarifs.

3. CONCLUSION

La minorité de la Commission invite les député.e.s à refuser le projet de budget 2018, afin que le Conseil d'Etat revienne devant le Parlement avec un nouveau projet, mieux en phase avec les besoins sociaux de la population et mieux à même de répondre à l'urgence écologique. Durant l'examen du budget département par département, la minorité proposera des amendements visant à renforcer le service public cantonal.

Lausanne, le 20 novembre 2017

*Le rapporteur :
(Signé) Hadrien Buclin*